



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 juillet 2001

Original: français

Troisième rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président en date du 23 janvier 2001 (S/PRST/2001/2), le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir régulièrement informé des activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), ainsi que de la situation en République centrafricaine, notamment des progrès accomplis dans les réformes politique, économique et sociale.

2. Le Conseil de sécurité m'a également prié de lui présenter un rapport sur la situation, le 30 juin 2001 au plus tard, en application de la déclaration de son président en date du 10 février 2000. Le présent rapport fait suite à cette requête. Il est le troisième depuis la mise en place du BONUCA, le 16 février 2000, et couvre la période de février à juin 2001.

II. Situation politique

3. La situation politique en République centrafricaine vient d'être marquée par une tentative de coup d'État que rien ne laissait présager. Dans la nuit du 27 au 28 mai 2001, un groupe de militaires a tenté de renverser le régime du Président Patassé et de prendre le pouvoir. Les putschistes ont simultanément attaqué la résidence du chef de l'État, la radio nationale et l'état-major de la Garde présidentielle. Ils ont été repoussés par les forces loyalistes et le putsch a échoué grâce à l'appui de troupes libyennes dépêchées à

Bangui et au soutien d'éléments de la rébellion congolaise de M. Jean-Pierre Bemba. J'ai, dès le 28 mai, exprimé ma ferme condamnation de ce coup de force contre un gouvernement élu, comme l'a fait également le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 31 mai 2001.

4. Le 30 mai 2001, le général André Kolingba, ancien Président de la République, a revendiqué cette tentative de putsch. Il a, dans une déclaration, demandé au Président Patassé « de démissionner et de lui céder le pouvoir », en s'engageant à « assurer sa sécurité personnelle et celle de ses biens ». Le 31 mai, le Président Patassé a, par décret rétrogradé au rang de soldats de deuxième classe, le général Kolingba et quatre autres officiers putschistes et décidé de les traduire en justice, avec tous ceux impliqués dans la tentative de putsch.

5. Le 1er juin 2001, l'ancien Président Kolingba a appelé les putschistes à cesser les combats et à déposer les armes. Il a en outre sollicité une rencontre avec le Ministre de la défense « en terrain neutre ». Le Président Patassé a réservé une fin de non-recevoir à cette offre de négociations. Les affrontements se sont donc poursuivis entre loyalistes et putschistes, et ont pris fin le 6 juin 2001.

6. Le 8 juin 2001, le Président Patassé a confirmé solennellement l'échec du coup d'État et appelé à la reprise du travail. Il a remercié les États et les organisations qui ont condamné la tentative de putsch, en faisant une mention particulière à la prompt réaction de l'Organisation et notamment du Conseil de sécurité. Il

a réaffirmé que le procès des putschistes s'effectuerait dans la transparence et pourrait être suivi par des observateurs internationaux. Le Président Patassé a enfin souhaité un constat international pour les armes trouvées au domicile de l'ancien Président Kolingba et sollicité, à cet effet, l'envoi d'une délégation du Conseil de sécurité à Bangui.

7. La situation se normalise progressivement à Bangui. Le gouvernement s'attèle à restaurer la sécurité dans la capitale. Le bilan des affrontements est très lourd : selon les autorités, le nombre des victimes est de 59 morts (25 militaires et 34 civils) et celui des personnes déplacées de 88 765. Des destructions de biens (édifices publics, habitations privées) et des pillages ont également eu lieu. Les agences du système des Nations Unies, les donateurs et les organisations non gouvernementales internationales s'emploient à apporter l'assistance humanitaire appropriée, évaluée par les autorités à 3,6 millions de dollars.

8. Au regard de cette nouvelle crise née de la tentative de coup d'État du 28 mai, j'ai dépêché du 12 juin au 1er juillet le général Amadou Toumani Touré, ancien Président du Mali, comme mon Envoyé spécial en République centrafricaine. Mon Envoyé spécial connaît parfaitement le terrain pour avoir été la cheville ouvrière du Comité international de suivi et de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui, suite aux mutineries de 1996-1997. Son mandat a consisté, entre autres, à discuter de la situation politique actuelle avec les autorités, les responsables des partis politiques et de la société civile; à évaluer les conséquences humanitaires des affrontements et à réfléchir à une réponse appropriée aux besoins identifiés; à contribuer enfin à la restauration du dialogue politique dans le pays. Dans le rapport qu'il m'a remis, mon Envoyé spécial m'a fait des recommandations de nature à aider la République centrafricaine à sortir de cette situation de crise, dont quelques-unes sont reflétées dans ce rapport.

9. Il importe de souligner que le coup de force a constitué une véritable surprise pour les Centrafricains. Certes, la tension sociale persistait après une nouvelle rupture entre le gouvernement et les syndicats; le dialogue majorité/opposition demeurait dans l'impasse. Cela ne justifiait aucunement une remise en cause de l'ordre constitutionnel. En effet, le remaniement ministériel, attendu depuis des mois, était enfin intervenu. Un nouveau Premier Ministre, M. Martin Ziguélé, membre du Mouvement de libération du peuple centra-

fricain (MLPC), parti au pouvoir, avait été nommé le 1er avril de cette année. Le chef du gouvernement avait présenté son programme au Parlement le 7 mai et obtenu – en l'absence de l'opposition – le vote de confiance, même si l'opposition en conteste la validité au regard de la Constitution centrafricaine.

10. Ce programme avait été apprécié, même par ses adversaires politiques, au cours des débats au Parlement, notamment du fait des dispositions relatives à la lutte contre la corruption et les malversations financières. L'idée d'une tentative de putsch, de surcroît fomentée par le Président du principal parti de l'opposition parlementaire, était donc inenvisageable. C'est aussi la raison pour laquelle tous les acteurs politiques (y compris des partis d'opposition) et les responsables de la société civile l'ont fermement condamnée.

III. Situation sociale

11. Nonobstant le retour à la normale dans la capitale depuis la fin des affrontements, la reprise du travail n'est pas totale dans le secteur public marqué par une grève des fonctionnaires avant la tentative de coup d'État. Le mouvement social avait commencé par une grève d'avertissement du 14 au 18 mai 2001. La grève avait été reconduite du 21 au 25 mai. Les travailleurs exigeaient le paiement des salaires d'avril et de mai en préalable à la reprise du travail. Après la grève des fonctionnaires d'octobre 2000 à janvier 2001, le gouvernement avait consenti à verser trois mois d'arriérés d'émoluments en janvier 2001. Grâce à la médiation de l'archevêque de Bangui et de mon Représentant, sollicitée par les centrales syndicales, les deux parties avaient signé le 6 mars 2001, un communiqué par lequel le gouvernement s'engageait à honorer mensuellement les émoluments des fonctionnaires; en échange de quoi les travailleurs acceptaient de reprendre le travail et d'observer une trêve sociale de deux mois, renouvelable une fois.

12. À l'expiration de la trêve sociale le 5 mai 2001, les syndicats avaient refusé de la reconduire au motif que le gouvernement avait failli à ses engagements puisque le salaire du mois de mars n'avait été versé qu'en avril. De son côté, le gouvernement estimait que le recours à la grève était « prématuré et injustifié », dans la mesure où « deux salaires sur trois (février et mars) ont été intégralement versés » depuis le début de la trêve sociale, le 6 mars 2001.

13. Il convient de noter que les autorités avaient annoncé le versement, à partir du 26 mai, des émoluments d'avril. Ce paiement a été interrompu du fait de la tentative de coup d'État. La grève des fonctionnaires se poursuit donc, puisque le mot d'ordre n'est pas encore levé. Cette situation de tension sociale risque de perdurer, en raison des conséquences négatives du putsch manqué sur la capacité de l'État centrafricain à réunir, dans le contexte actuel, les ressources nécessaires pour couvrir ses dépenses élémentaires.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

14. La situation en ce qui concerne les droits de l'homme a été sensiblement affectée par les événements consécutifs à la tentative de coup de force. Les populations civiles ont particulièrement été éprouvées, dans la mesure où des milliers de personnes ont été déplacées d'un quartier à l'autre de Bangui, dans les alentours de la capitale. Des cas d'exactions et d'exécutions sommaires sur des civils et des militaires ont été signalés. Le gouvernement s'est engagé à y mettre un terme. À cet effet, il a créé des patrouilles militaires spéciales pour rétablir la sécurité dans la capitale. La section des droits de l'homme du BONUSA s'emploie présentement à faire le point de la situation, en relation avec les organisations non gouvernementales concernées et les autorités compétentes.

15. Au plan général, depuis mon dernier rapport, la situation carcérale reste préoccupante. Les visites des maisons d'arrêt à l'intérieur du pays, des commissariats de police et des brigades de gendarmerie à Bangui, font apparaître la réhabilitation des centres de détention comme une impérieuse nécessité. En outre, des cas de maladies graves ou contagieuses ont été enregistrés dans ces différents centres, de même que des cas de mauvais traitements et/ou de traitements dégradants à l'égard de détenus.

16. Le nombre des prévenus sans jugement depuis plusieurs années, les détentions arbitraires et illégales, contribuent à l'accroissement de la population carcérale dans certaines provinces. Mon Représentant a continuellement attiré l'attention des autorités centrafricaines sur les mesures qu'il leur appartient de prendre pour améliorer la situation carcérale des détenus, conformément aux instruments juridiques internationaux ratifiés par la République centrafricaine. Le Gouverne-

nement vient d'ailleurs d'inscrire, au nombre de ses actions prioritaires, la réhabilitation de la prison centrale de Ngaragba à Bangui, détruite lors des mutineries de 1996.

17. Au cours de la période sous revue, des atteintes à la liberté d'aller et venir, consacrées par l'article 4 de la Loi fondamentale centrafricaine, ont été enregistrées. En effet, des leaders politiques et syndicaux ont été interdits de sortie du territoire. L'intervention prompte de mon Représentant auprès des autorités a permis de mettre fin à cette situation.

18. Au titre de ses activités en matière de renforcement des capacités des institutions nationales pour la promotion des droits de l'homme, le BONUSA a organisé à Bangui, du 6 au 8 février 2001, en partenariat avec le Haut Commissariat centrafricain aux droits de l'homme, un atelier de formation des formateurs destiné aux cadres des départements ministériels. Il a également tenu, du 3 au 19 mai 2001 à Bambari, en partenariat avec les Ministères de la défense et de l'intérieur, une première session de formation des agents d'application des lois dans les provinces. Le programme d'assistance judiciaire aux victimes des violations des droits de l'homme devant les cours et tribunaux a commencé depuis le 1er mars 2001, en partenariat avec le barreau centrafricain. Le Bureau poursuit ses programmes de dissémination et de vulgarisation des droits de l'homme par les médias. Il a enfin procédé à la traduction en langue nationale – sango – des principaux textes et instruments juridiques internationaux ratifiés par la République centrafricaine en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

V. Situation sur le plan de la sécurité et militaire

19. La tentative de coup d'État du 28 mai 2001 a eu de graves conséquences aux plans militaire et sécuritaire. L'armée est restée dans son écrasante majorité loyaliste, le nombre des putschistes n'a jamais dépassé la centaine selon les autorités. Le putsch manqué ne semble donc pas de nature à compromettre la restructuration des forces de défense et de sécurité entreprise par le gouvernement, d'autant plus que le Conseil supérieur de la condition militaire chargé de réfléchir sur les conditions de vie et de travail des soldats a été mis en place le 23 mai dernier.

20. Sur un plan plus général, la période de février à juin 2001 a été marquée par un regain d'insécurité dans certaines provinces. Les « coupeurs de route » ou « Zaraguinas » se sont signalés par divers actes criminels, souvent meurtriers : attaques de voyageurs, de convois militaires, d'éleveurs, pillages de sites de réfugiés ou de villages. À Bangui même, des actes de banditisme armé (braquages, vols) ont été enregistrés à plusieurs reprises, illustrant ainsi la situation de prolifération des armes illégalement détenues.

21. Depuis la tentative de coup d'État, la sécurité est, d'une manière générale, rétablie à Bangui. Toutefois, la population demeure inquiète en raison d'exactions et d'actes de règlement de comptes apparemment ciblés mais aussi à cause des rumeurs d'attaque imminente des putschistes. Le gouvernement a réfuté énergiquement toute idée de persécution d'un groupe ethnique. Il a pris des mesures tendant à restaurer la sécurité dans l'ensemble de la capitale. Il est à craindre cependant que l'infiltration au sein des populations civiles d'éléments ayant participé au putsch, ne soit, à terme, source d'une nouvelle vague d'insécurité au même titre qu'une éventuelle attaque des principaux instigateurs du putsch qui ont pris la fuite.

22. Au plan des activités, les équipes militaire et de police civile du BONUCA ont effectué, en mars dernier, une mission d'établissement des faits à la frontière entre la République centrafricaine et le Cameroun, suite à la tension qui avait surgi entre les deux pays en février 2001. Cette initiative de mon Représentant a permis un apaisement qui a conduit les deux pays à envisager la démarcation de la frontière commune dans le cadre de leur commission mixte de coopération. Au titre de ses activités d'appui à la police et à la gendarmerie centrafricaines, l'équipe de police civile a organisé, de mars à mai 2001, plusieurs formations : stage de spécialisation en transmissions, stage de spécialisation en police économique et financière, recyclage de fonctionnaires de police, stage de qualification professionnelle pour la gendarmerie.

VI. Situation économique

23. La tentative de coup d'État a fragilisé davantage l'économie centrafricaine. L'absence d'activité économique pendant deux semaines aura eu, sans aucun doute, des conséquences catastrophiques sur une économie déjà sinistrée. Comme l'a indiqué le Premier Ministre, le putsch manqué « a réduit à néant » tous les

efforts de redressement que le pays a entrepris avec l'appui de ses partenaires au développement.

24. La dernière mission conjointe des institutions de Bretton Woods à laquelle a aussi participé une délégation de la Banque africaine de développement, a séjourné à Bangui du 13 au 27 mai 2001. La mission a conclu que le gouvernement devait poursuivre et renforcer ses efforts dans le domaine des réformes économiques et financières. Le respect des critères de performance devait être évalué à la fin du mois de juin en vue d'une revue supplémentaire au courant du dernier trimestre de l'année. Le dossier de la République centrafricaine devait être soumis au Conseil d'administration du Fonds monétaire international en septembre prochain, et une décision sur son éligibilité au programme des pays pauvres très endettés devait intervenir au cours du mois de décembre 2001.

25. Les derniers événements auront un impact négatif sur ces échéances. Il faut donc convenir avec le gouvernement centrafricain que la situation d'urgence que connaît actuellement le pays, requiert de la part des donateurs et de la communauté internationale, une assistance d'urgence pour faire face aux besoins prioritaires, avant d'envisager toute solution de sortie de crise. À cet effet, les autorités viennent d'élaborer et de présenter au corps diplomatique et aux agences du système des Nations Unies à Bangui un « plan d'action minimale pour la relance socioéconomique » chiffré à environ 75 millions de dollars. Pour réellement aider la République centrafricaine, les donateurs et la communauté internationale en général devraient apporter une réponse prompte et positive à cette demande d'assistance, cruciale pour l'avenir du pays.

VIII. Relations entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo

26. Les conséquences de la crise congolaise sur la République centrafricaine se manifestaient jusqu'ici dans les domaines économique (interruption du trafic fluvial sur l'Oubangui, difficultés d'approvisionnement), humanitaire (afflux de réfugiés) et sécuritaire (risque de circulation illicite d'armes). Avec la tentative de coup d'État et le soutien apporté par le Front de libération des Congolais de M. Jean-Pierre Bemba au Président Patassé, l'impact du conflit risquait aussi d'avoir une dimension politique, au ni-

veau des relations bilatérales. Tout en réaffirmant son souci de voir la paix restaurée en République démocratique du Congo, le Président Patassé avait particulièrement remercié M. Bemba pour l'avoir aidé à mettre en déroute les putschistes. Ce soutien de la rébellion au Gouvernement centrafricain n'avait pas été apprécié par les autorités congolaises qui avaient marqué leur surprise, et cela, au regard de l'accord de défense qui lie les deux États.

27. La récente visite d'une délégation congolaise à Bangui a permis de dissiper les malentendus entre les deux gouvernements. L'Autorité du bassin du fleuve Congo en gestation sera assurément un cadre propice au renforcement de la confiance et de la coopération fructueuse entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo.

VIII. Observations

28. La tentative de coup d'État a montré la précarité de la situation globale et fragilisé davantage la République centrafricaine. Elle a compromis les efforts que la communauté internationale a déployés depuis cinq ans, dans la perspective de la restauration, puis de la consolidation de la paix. Elle a mis en danger le processus démocratique et freiné les efforts de redressement économique du pays. La République centrafricaine se trouve par conséquent dans une situation de crise qui n'est pas fondamentalement différente de celle engendrée par les mutineries de 1996-1997. Elle est dans une situation d'urgence économique qui commande une assistance prompt de la part de la communauté internationale. Les partenaires bilatéraux et multilatéraux devraient, dans ce cas précis, faire preuve d'une exceptionnelle bienveillance. Je les encourage à examiner le plan d'action minimal évoqué au paragraphe 25 et voir dans quelle mesure il pourrait aider à sa réalisation.

29. J'encourage la communauté internationale et les partenaires au développement de la République centrafricaine, soucieux de la paix et de la stabilité dans ce pays, à soutenir urgemment la restructuration des forces de défense et de sécurité, le ramassage des armes et le projet d'appui à la reconversion élaboré par le gouvernement. La poursuite, jusqu'à son terme, de la restructuration des forces armées revêt un caractère prioritaire. Les efforts déjà accomplis dans ce domaine et les formations dispensées par le BONUCA ont permis

à l'armée centrafricaine de s'illustrer par son loyalisme lors de la tentative du coup d'État.

30. Il est incontestable que c'est la pauvreté qui, en dernière analyse, constitue le terreau de l'instabilité que connaît ce pays mais c'est en partie en raison des difficultés financières de l'État et de la crise salariale subséquente, que la situation politique et économique est devenue si fragile. Des efforts en vue d'une assistance conséquente devraient être déployés dans ce domaine pour éviter que cette situation ne se détériore et que la République centrafricaine ne continue d'être le « ventre mou » de la sous-région.

31. Si la communauté internationale a un devoir de solidarité envers la République centrafricaine, les Centrafricains ont en retour l'impérieux devoir d'oeuvrer ensemble pour créer les conditions d'un système politique consensuel. Ils doivent à cette fin rétablir impérativement le dialogue politique, restaurer la confiance entre eux, privilégier la concertation et promouvoir la tolérance. Je me réjouis des récentes initiatives prises, d'une part, par le Parlement qui, le 21 juin, a adopté une résolution condamnant unanimement la tentative de putsch et, d'autre part, par le Président Patassé qui, le 25 juin, a rencontré les leaders des partis politiques. J'exhorte également le Gouvernement de continuer à veiller au respect des droits humains de tous les Centrafricains. Le BONUCA poursuivra ses efforts de facilitation dans ce sens.

32. J'encourage donc les acteurs politiques centrafricains à poursuivre et à renforcer ces initiatives en vue de consolider la paix, les institutions démocratiques et l'unité nationale en République centrafricaine. La majorité doit permettre à l'opposition d'exercer librement ses activités et l'opposition doit laisser la majorité gouverner, tout en exerçant de manière constructive et responsable son rôle de critique et de contrôle de l'action gouvernementale, dans l'attente des prochaines échéances électorales. C'est à ces seules conditions que la République centrafricaine pourra émerger de cette situation de crise interminable qui semble la caractériser. Au plan sous-régional, j'encourage la République centrafricaine à intensifier ses relations avec ses voisins pour diminuer la tension susceptible de compromettre la stabilité précaire de la sous-région.

32. À l'occasion de la présentation de ce rapport, j'aimerais rendre un vibrant hommage à mon ancien Représentant, M. Cheikh Tidiane Sy, pour le travail

remarquable qu'il a accompli avec intégrité et dévouement à la tête du BONUCA.
